

RIEN À CÉLÉBRER

Un an après l'interdiction des saveurs dans les produits de vapotage, 61 % des vapoteurs interrogés dans un sondage Léger achètent encore des produits de vapotage aromatisés (à l'exception de la saveur de tabac).

Montréal (Québec) – le 30 octobre 2024 – Il y a un an, le gouvernement du Québec interdisait toutes les saveurs dans les produits de vapotage (sauf la saveur de tabac). Cependant, sans application adéquate de la loi, Imperial Tobacco Canada estime que 60 % du marché du vapotage est désormais illégal dans la province, soutenu par des centaines de boutiques de vapotage et des dizaines de détaillants en ligne qui contournent la loi et son esprit.

« Si l'objectif du gouvernement était de créer un marché du vapotage non réglementé et non taxé, alors c'est mission accomplie, » a déclaré Eric Gagnon, vice-président, affaires corporatives et réglementaires chez Imperial Tobacco Canada.

LES QUÉBÉCOIS SE PROCURENT TOUJOURS DES PRODUITS DE VAPOTAGE AROMATISÉS

Imperial Tobacco Canada a mandaté Léger pour interroger les consommateurs adultes sur leurs habitudes d'achat de produits de vapotage au cours des 12 derniers mois. L'enquête a été menée entre le 10 et le 15 octobre et 1 002 répondants adultes ont été interrogés (dont 500 répondants qui vapotent actuellement).

Voici quelques faits saillants de l'enquête Léger :

- 61 % des vapoteurs ont déclaré avoir acheté des produits de vapotage aromatisés (à l'exception de la saveur tabac) au cours des 12 derniers mois
 - 40 % de ces répondants ont déclaré avoir acheté un produit de vapotage aromatisé illégal dans une boutique de vapotage
 - 33 % de ces répondants ont déclaré avoir acheté des produits de vapotage aromatisés en ligne (alors qu'une loi en vigueur depuis 2015 interdit la vente de produits de vapotage en ligne)
 - 47 % de ces répondants savaient qu'ils achetaient un produit de vapotage aromatisé illégal

L'année dernière, le gouvernement du Québec s'est félicité d'avoir interdit les saveurs pour protéger les jeunes du Québec. Cependant, de nombreux rapports de l'année dernière, y compris un récent court métrage de la Coalition pour le contrôle du tabac (CQTS) sur Crave, démontrent que les jeunes ont encore accès aux produits de vapotage aromatisés au Québec par le biais de sources illégales. Cette interdiction a également contraint les Québécois respectueux de la loi à se tourner vers le marché noir.

ABSENCE D'APPLICATION

Un rapport du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) révèle que seulement 150 boutiques de vapotage (soit 38 % de l'ensemble des boutiques) ont été inspectées par le MSSS. Pire encore, très peu d'amendes ont été émises : seulement 28 de ces 150 boutiques ont reçu des amendes, même si plus de 90 % d'entre elles ne respectaient pas la loi¹.

L'amende minimal pour un détaillant pris à vendre des produits de vapotage aromatisés n'est que de 2 500 \$, et de 5 000\$ en cas de récidive.

« Pour de nombreuses boutiques de vapotage, les amendes font simplement partie des coûts d'exploitation, a déclaré M. Gagnon. L'histoire a démontré à maintes reprises que la prohibition ne fonctionne pas. Le marché trouvera toujours un moyen de répondre à la demande. Si le gouvernement avait appliqué les lois existantes dès le départ, nous n'aurions pas eu besoin de cette interdiction draconienne et punitive. »

LES SOLUTIONS

Imperial Tobacco Canada propose cinq solutions qui, si elles sont mises en œuvre, pourraient remettre de l'ordre sur le marché des produits de vapotage.

1. Former les inspecteurs du MSSS à identifier avec précision les produits non conformes tels que les « réhausseurs de saveur » et imposer des amendes suffisamment dissuasives pour décourager les acteurs illégaux.
2. Effectuer une « opération coup de poing » pour démontrer la gravité de la situation et assurer une prise de conscience du public concernant les intentions du gouvernement.
3. Identifier les plus grands distributeurs vendant des produits non conformes au Québec et leur imposer les amendes les plus élevées possibles (500 000 \$).
4. S'attaquer aux ventes en ligne en émettant des avertissements et, si nécessaire, en imposant des amendes sévères aux plateformes de commerce électronique, fournisseurs de paiement et transporteurs qui facilitent la commission d'infractions.

Si le gouvernement n'est pas en mesure d'appliquer la réglementation,

5. Restreindre la vente de produits de vapotage aromatisés aux détaillants gouvernementaux (tels que la SAQ et la SQDC) qui sont déjà habilités à vendre de l'alcool et du cannabis aromatisés aux adultes.

« Nous avons toujours dit que notre porte est ouverte, et nous sommes ouverts à avoir une discussion franche et honnête sur les réalités du marché du vapotage au Québec, a déclaré M. Gagnon. Il est peut-être temps que le gouvernement, l'industrie et les groupes de santé travaillent ensemble pour trouver une solution qui empêchera réellement les jeunes d'acheter des produits de vapotage tout en garantissant aux adultes un accès à une alternative moins nocive au tabagisme. »

¹ <https://ccentral.ca/cicc-unveils-compliance-report-quebecs-ban-flavoured-vaping-sales>

Pour mieux comprendre le marché illégal du vapotage au Québec et consulter un sommaire de la première année de l'interdiction des saveurs au Québec, [cliquez ici](#).

Pour accéder aux résultats de l'enquête Léger, [cliquez ici](#).

À propos d'Imperial Tobacco Canada

Imperial Tobacco Canada est un chef de file des produits du tabac et de nicotine au Canada et fait partie du groupe international le plus important au monde : BAT. BAT est une société internationale de biens de consommation multicatégories ayant comme objectif de créer [Un Avenir Meilleur en construisant un monde sans fumée](#).

Notre vision est celle d'un monde sans fumée fondé sur des produits sans fumée où, à terme, les cigarettes appartiendront au passé. Un monde où les fumeurs sont passés de la cigarette à des alternatives sans fumée. Un monde où les fumeurs optent pour mieux.

-30-

Pour de plus amples renseignements ou des demandes d'entretien, veuillez communiquer avec :

Dalia Esposito
Torchia Communications
514-654-2635
dalia@torchiacom.com